

AS ASSET SERVICES SA

Bénévolat: la seule solution à la crise de l'AI pour un Etat à bout de souffle

Les Suisses ont accepté d'alléger le budget de l'AI. Pourtant l'évolution des assurances sociales reste très pessimiste, alors que l'AVS se finance à 25% par des impôts.

SARA POGET*

Le total des recettes de l'AVS en 2006 a augmenté de 3,2% par rapport à 2005 pour atteindre presque 33 milliards de francs. L'augmentation est à attribuer aux cotisations des assurés et des employeurs, qui se sont accrues de 3,4%, atteignant 24 milliards de francs et couvrant ainsi que 76% des dépenses.

L'idée fondatrice était que les actifs financent les retraités à 100%. Mais cette approche ne fonctionne plus depuis bien des années (voir tableau 1). En effet et sans surprise, les contributions des pouvoirs publics - qui s'élèvent à 20% des dépenses - se sont accrues de 1,1% en 2006, passant à 6,4 milliards de francs. La Confédération y a contribué au total pour 5,3 milliards de francs. Finalement, 2,4 milliards de francs proviennent de l'impôt sur le tabac et l'alcool et 0,4 milliard de francs de la TVA «spéciale» en faveur de l'AVS pour des raisons démographiques. De surcroît, la TVA «normale» fournit en 2006 des recettes pour l'AVS de l'ordre de 2,1 milliards de francs, représentant une hausse de 5%. Quant au reste, 2,4 milliards de francs ont été couverts par les ressources générales de la Confédération, les cantons eux ont participé au financement de l'AVS en 2006 à hauteur de 1,1 milliard de francs, ce qui correspond à 3,64% des dépenses.

Le Fonds de compensation répond enfin aux exigences

Dans les autres sources de financement de l'AVS ont pu encore mentionner l'imposition du produit des maisons de jeu (0,4 milliard de francs en faveur de l'AVS), des actions récursives, qui ont augmenté de 6,3% et se soldent à 1,2 milliard de francs, supérieur de 121% à celui de l'année précédente. Bref: un quart de l'AVS est financé par des impôts, ce qui est une aberration du concept fondateur (voir tableau 2).

Les dépenses de l'AVS se situent à presque 32 milliards de francs, dont la grande partie est consacrée aux prestations en espèces (les rentes, les allocations pour impotents, les prestations en capital et les transferts de cotisations: 98,4%). Ensuite, il y a encore les coûts des mesures individuelles, les subventions aux institutions et les frais d'instruction et d'administration. L'âge de la retraite des femmes

ayant été relevé de 63 à 64 ans en 2005, ce relèvement déploie donc pour la première fois pleinement ses effets dans les comptes 2006, se traduisant par une réduction des dépenses d'environ 0,6 milliard de francs.

L'AVS boucle 2006 avec un excédent de 2,8 milliards de francs, supérieur de 13,5% au résultat de 2005. Le capital de l'AVS s'établit à 32 milliards de francs à la fin de l'année, couvrant ainsi 101,3% des dépenses annuelles (contre 93,8% en 2005). La condition légale selon laquelle le Fonds de compensation ne doit pas, en règle générale, tomber au-dessous du montant des dépenses annuelles, est à nouveau remplie pour la première fois depuis 1994. Finalement, l'AVS a prêté 9,3 milliards de francs à l'AI jusqu'à ce jour.

Les dépenses de l'AI ont diminué pour la première fois

Les cotisations des assurés et des employeurs ont augmenté de 3,4%, passant ainsi à 4 milliards de francs. Les contributions des pouvoirs publics s'élèvent à 5,7 milliards de francs, dont 4,3 milliards de francs à la charge de la Confédération. Pour la première fois dans l'histoire de l'AI, les dépenses ont été inférieures à celles de l'année précédente. Leur total a en effet passé à 11 milliards de francs (baisse de 0,9%), 7,2 milliards de francs ont été affectés à des prestations en espèces (rentes, indemnités journalières et allocations pour impotents).

Les versements sous forme de rente ont baissé de 3,0% par rapport à l'année précédente et le poste des indemnités journalières a connu une diminution de 3,7%. Les subventions aux institutions et aux organisations ont baissé de 2,1% suite aux mesures introduites par le programme d'allègement budgétaire 2003, tandis que les frais d'administration de l'AI ont augmenté, passant de 250 millions de francs à 263 millions. Cette hausse s'explique principalement par les mesures instaurées par la 4e révision de l'AI, coûteuses en personnel: services médicaux régionaux et soutien actif à la recherche d'un emploi.

Les intérêts que l'AI doit payer sur sa dette envers le Fonds de compensation a augmenté de 81%, due, d'une part à l'augmentation de la dette et, d'autre part, à celle des taux d'intérêt. Les recettes parviennent à couvrir 86% des dépenses, d'où un

LES PERTES DE L'AI : DEUX TUNNELS DU LÖTSCHBERG (TAB. 3)

Année	1990	2005	2006
Excédent / Déficit de l'AI en mia de francs	+ 0,3	- 1,7	- 1,6
Déficit accumulé en mia de francs	0	- 7,8	- 9,3
Nombre de rentiers	165.000	290.000	299.000

Avec la perte de l'AI (pour fin 2007, on prévoit 11 milliards de francs de déficit) on construit deux nouveaux tunnels du Lötschberg.

ÉVOLUTION DE L'APG DE 1990 À 2006 (TAB. 4)

Année	1990	2000	2005	2006
Recettes en mio de francs	1060	872	1024	999
Dépenses en mio de francs	885	680	842	1321
Gain	175	192	182	-
Perte	-	-	-	- 322

Avec l'introduction de la perte de gain en cas de maternité, l'APG bascule dans le rouge.

Source: OFAS / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE

déficit de 1,6 milliard de francs (-10,4% par rapport à 2005). La perte reportée de l'AI envers l'AVS s'élève ainsi à 9,3 milliards de francs (voir tableau 3).

Explosion des dépenses en faveur de l'APG

La fonction de l'APG est de compenser le gain perdu durant la période que la personne passe au service militaire, civil ou à la

protection civile. Les personnes qui auparavant n'étaient pas dans la vie active ou même résidaient à l'étranger bénéficiaient également des prestations du régime des APG.

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'APG le 1er juillet 2005, deux changements sont intervenus: on a augmenté les prestations et est venu s'ajouter le domaine des

LE FINANCEMENT DE L'AVS EN 2006 (chiffres arrondis - TAB. 2)

	En milliards CHF	% des dépenses
Cotisations	-	75
Confédération	-	-
- Impôt tabac et alcool	2,4	-
- Impôt TVA «spéciale»	0,4	-
- Impôt TVA «normale»	2,1	-
- Impôt maisons de jeu	0,4	5,3
Cantons	-	-
Pouvoirs publics	-	6,4
Actions récursives	-	1,2
Autres recettes	-	1,4
Recettes totales	-	33
Dépenses totales	-	100

Un quart du financement de l'AVS aujourd'hui ne provient plus des cotisations, ce qui est une aberration grave du concept initial.

Source: OFAS / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE

allocations pour perte de gain en cas de maternité. Les nouvelles prestations ont donc déployé pour la première fois pleinement leurs effets durant l'exercice 2006. Résultat: la relation des comptes recettes-dépenses s'est fortement dégradée par rapport à l'année 2005: 1,3 milliard de francs de dépenses et 0,9 milliard de francs de recettes. Les prestations en es-

pèces représentent 1,2 milliard de francs à titre d'allocations dont 42% (environ 520 millions) concernent la perte de gain en cas de maternité. Le résultat négatif a pour effet une baisse du niveau du Fonds de 321 millions de francs par rapport à l'année précédente, passant à 2,5 milliards de francs et couvrant ainsi 1,9 fois le montant des dépenses annuelles. Avant d'atteindre la limite minimale prescrite par la loi, c'est-à-dire la moitié des dépenses annuelles, le Fonds devrait donc permettre de couvrir les déficits encore pendant quatre ans. Au-delà de cette échéance, il faudra prévoir soit des augmentations de cotisations soit des économies ou les deux (voir tableau 4).

L'Etat social arrive à bout de souffle

La demande de prestations d'aide et le nombre de personnes qui demandent de l'aide de l'Etat social se sont nettement accrus ces quinze dernières années. Le pourcentage de chômeurs de longue durée, tout comme le nombre de personnes mises en invalidité à cause de troubles psychiques, a massivement augmenté; les cas à l'aide sociale, publique ou privée, sont de plus en plus nombreux (lire «L'Agefi» du 15 décembre 2006).

Cette augmentation quantitative du nombre d'individus dans le besoin s'est accentuée par la multiplication des situations problématiques: les professionnels parlent de «privation multiple». La situation précaire des personnes qui demandent de l'aide est caractérisée par un cumul des difficultés. Les individus et leurs familles dépendent de plus en plus de toute une série de prestations d'aide.

* AS Asset Services SA, Neuchâtel-Auvernier, www.assetservices.ch

Il faut baisser l'assistance étatique, qui tue tout bénévolat, et réinventer le concept

De nombreuses études montrent qu'un Etat social de type conservateur, se fondant principalement sur des prestations d'assurance et laissant une grande part de la responsabilité sociale aux familles, a pour effet de favoriser le bénévolat. Tandis que dans un Etat social d'inspiration socialiste, davantage axé sur les transferts sociaux liés aux besoins, l'engagement volontaire a tendance à diminuer avec le temps. En étudiant le comportement des Suisses, on peut parfaitement constater la corrélation entre le bénévolat et un Etat étouffant tout engagement bénévole.

Al'appui des résultats du 18 juin 2007 sur la 5e révision de l'AI, on constate dans le domaine du bénévolat que la Suisse centrale se caractérise par des taux de participation supérieurs à la moyenne. Alors que le bénévolat est nettement moins répandu en Suisse latine, qui était davantage contre une baisse des prestations de l'AI. Par exemple, dans le canton d'Uri, plus de 39% des habitants disent travailler bénévolement dans des associations, contre seulement à peine 14% au Tessin. On retrouve les mêmes écarts concernant l'engagement dans des institutions religieuses:

le taux maximum se situe à 5% dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures et le minimum au Tessin, avec 1,3% contre une moyenne nationale à 3%.

Le développement diminue le taux de travail bénévole

Ces différences entre cantons sont encore accentuées dans le domaine du bénévolat honorifique. Dans le canton de Nidwald, 68,7% des personnes travaillent bénévolement dans une association à titre honorifique et à l'autre extrémité se trouve le canton de Vaud, où 40,2% des bénévoles s'engagent à titre honorifique.

Il y a en effet une corrélation positive entre le montant du bud-

get communal et le travail bénévole organisé. En plus, on constate que depuis le début des années 90, la quantité de travail bénévole, notamment dans le domaine social et religieux, n'a guère changé (voir tableau 6). La stagnation du bénévolat dans le social contraste avec la croissance des besoins en services dans ce domaine et l'explosion des coûts des assurances sociales.

Pour finir, il faut encore ajouter qu'un grand nombre d'enquêtes constatent une chose essentielle: les bénévoles ne sont pas si altruistes dans leur engagement que ce que l'on croit généralement. La plupart d'entre eux en tirent aussi un profit personnel. - (SP)

ÉVOLUTION ENTRE LES ACTIFS (20 A 64 ANS) ET LES RETRAITES (TAB. 1)

Année	Nombre d'actifs	Pour un retraité
1950	6	1
2000	3	1
2060	1,9	1

Le vieillissement de la population est lourd de conséquences. En 2060, il y aura trois fois moins d'actifs pour un retraité qu'en 1950. La compensation se fait par les impôts, ce qui n'a jamais été l'idée de l'AVS de 1950.

ÉVOLUTION DU TRAVAIL BÉNÉVOLE EN SUISSE (TAB. 6)

	1997	2000	2004
% de bénévoles	26,7	24,9	25,3

La stagnation du bénévolat contraste l'explosion des dépenses des assurances sociales.

Source: OFAS / AS ASSET SERVICES SA, AUVERNIER-NE

www.agefi.com
LE WEB ROMAND DE L'ÉCONOMIE

SUR LE SITE WEB DE L'AGEFI
EN SAVOIR PLUS SUR LA BOURSE LA FINANCE ET L'ÉCONOMIE!

Pour vous inscrire gratuitement à notre newsletter quotidienne, du lundi au vendredi, envoyez votre email à newsletter@agefi.com